

Le point de vue de

PIERRE ZÉMOR



Pierre Zémor
conseiller d'Etat

Faut-il un nouvel aéroport dans le Grand Bassin parisien ? Doit-on limiter l'extension aux nuisances des riverains de Roissy-CDG, pourtant capable d'accueillir plus de trafic ?

Le gouvernement Juppé, instruit par la mission Douffragues, mais sans consultation publique, répond oui et retient le site de Beauvilliers. Une concertation sur le développement de Roissy conduit Jean-Claude Gayssot à en plaquer l'utilisation, comme Bernard Bosson l'avait fait pour Orly. Le gouvernement Jospin fait sienne la nécessité du nouvel aéroport et demande, en février 2001, au nouveau président de la Commission nationale du débat public de concevoir et d'organiser une concertation qui éclaire le gouvernement sur la nature de la solution et sa localisation, a priori dans les régions Centre, Champagne-Ardenne ou Picardie.

Lorsque la parole est offerte, aucun sujet n'est tabou. Dominique Voynet obtient qu'on vérifie les hypothèses d'opportunité faites par les schémas de services collectifs de transport. L'intermodalité en faveur du TGV et la croissance des offres aéroportuaires régionales permettent-elles de répondre à la demande de déplacements, principalement internationaux, générée par la région parisienne ?

Durant six mois et demi, au travers d'un dossier, partout accessible, enrichi par un large débat contradictoire et une quarantaine de réunions publiques à travers la France, la question de l'utilité occupe la moitié des échanges. « Une première », note TF1. Sept scénarios, dont trois sans nouvel aéroport, des

études, des expertises sont discutées. Tous les points de vue sont soutenus et enregistrés, surtout ceux des opposants aux propositions présentées par la Direction générale de l'aviation civile. Le gouvernement Jospin observe la « démarche d'utilité concertée pour un site aéroportuaire international ». Il confirme la nécessité d'un nouvel aéroport, retient des mesures d'accompagnement et choisit de faire étudier un projet de plate-forme dans le secteur de Chaulnes.

Avec les élections du printemps 2002, l'histoire paraît bégayer. Le calendrier tardif du précédent gouvernement incitait-il à revoir l'appréciation de l'utilité publique ? Les voix pour accroître Roissy jusqu'à 90 millions de passagers, en attendant que se développent les aéroports régionaux, n'allaient-elles pas se faire plus fortes ? Une contribution de 62 parlementaires, saluant la qualité du débat Ducsay, avait préféré le site de Beauvilliers, ouvert vers la façade atlantique, favorable à un aménagement du territoire orienté vers le Sud-Ouest.

La variation des décisions ne saurait être imputée à la concertation. Au-delà des échanges exhaustifs et de la mise

fois, le maître d'ouvrage, souvent l'Etat, modifie le dossier ou imagine des variantes.

Ces débats publics répondent à un appétit de participer aux décisions qui marque notre territoire et notre vie quotidienne. Nos concitoyens protestent que tout est décidé en dehors d'eux. Ne pas prendre part à la délibération nourrit la désaffection envers les politiques et l'abstention lors des élections.

Face aux analyses et prévisions des opérateurs, aux promesses technologiques ou aux études de marché, les interrogations du bon sens commun viennent modérer des extrapolations logiques. L'irrationnel et les fantasmes ayant droit de cité, la passion vient rencontrer la raison.

Le débat contradictoire teste l'acceptabilité sociale. Il favorise la mise en œuvre pérenne et maîtrisée du progrès. Il apporte plus de clarté, de simplicité, de fiabilité. Mieux comprise et partagée, la décision s'accompagne de conditions, car « les certitudes faciles conduisent à des décisions fragiles » (Jean-Pierre Raffarin, 3 juillet, Assemblée nationale).

Des élus manifestent un certain malaise

Le débat public est un instrument du développement durable.

dans ces consultations directes, parfois houleuses. Le pouvoir exécutif devra préalablement les consulter, les associer à la pédagogie collective qu'appellent les oppositions manifestées localement (« Nimby », pas chez moi) ou les protestations coordonnées (ni ici, ni ailleurs).

Toute la classe politique reconnaît les aspirations d'information et de participation du public. Elle tolère encore mal cette hybridation de la démocratie représentative par la concertation.

Certes, des désaccords entre ministres rendent floue la présentation par l'Etat de ses intentions. Fallait-il d'abord un débat sur la nécessité de l'aéroport ? Il a de fait eu lieu. Un arbitrage gouvernemental ne peut être modifié sur l'agenda mais dans une confrontation institutionnelle, avec la représentation nationale. C'est ce que souhaite le nouveau ministre Gilles de Robien.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité offre, en fonction de la maturité du processus de décision, soit de soumettre au débat public un projet d'équipement retenu en opportunité et en localisation, soit de demander à la CNDP une concertation spécifique, en amont, sur un dossier d'intention, tel Ducsay, ou sur une option générale d'aménagement.

Les ministres chargés de l'environnement sont tous attentifs à la participation directe et associative des citoyens : Michel Barnier (loi du 2 février 1995 créant la CNDP), Corinne Lepage, Dominique Voynet et Yves Cochet (réforme de l'utilité publique qui transforme la CNDP en autorité indépendante), Roselyne Bachelot et Tokia Saïfi.

Le débat public est en effet un instrument du développement durable, ce compromis socialement recherché entre les intérêts généraux conflictuels du développement économique, du progrès technique, de l'équipement du territoire et ceux de la qualité de la vie, de la protection de l'environnement, de l'avenir de la planète.

On doit se garder de remettre en cause tous ces apports sérieux et passionnés qui répondent à l'appel du débat public. Ces engagements de la société civile dans les riches échanges suscités et les implications des nombreux acteurs, associations ou mouvements méritent considération. Ces moments de démocratie participative sont un des remèdes au déficit civique dont souffre la démocratie représentative.

Titre proposé

Ne pas déconcerter la concertation

Coupes effectuées

① : ("faire de la participation des citoyens un véritable enjeu... élargir le champ de la concertation", "Libération", 31 mai)

② : La culture de débat public est encore balbutiante. Elle invite à la réforme de l'Etat. Les commandes de concertation doivent être mieux ajustées pour ne pas amplifier les hésitations politiques.